



Circulaire 8562

du 28/04/2022

Erratum - Circulaire fixant les recommandations aux établissements d'enseignement supérieur en vue des inscriptions pour l'année académique 2022/2023 dans le cadre du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : n°8554

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 01/05/2022
Documents à renvoyer	non

Résumé	Erratum circulaire n°8554
--------	---------------------------

Mots-clés	Etudiants non-résidents
-----------	-------------------------

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.
----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Hautes Ecoles Universités

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGESVR, Etienne GILLIARD, Directeur général
--

Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none">Les VérificateursLes Délégués et Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles, des ESA et universitésL'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

Nom, prénom	SG/DG/Service	Téléphone et email
LAHLOU Nadia	DGESVR	02/690.87.96. nadia.lahlou@cfwb.be
BODART Olivia	DGESVR	02/690.87.98. olivia.bodart@cfwb.be
COLLARD Nadine	DGESVR	02/690.87.99. nadine.collard@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe qu'un erratum est apporté à la circulaire n°8554 du 22 avril 2022 fixant les recommandations aux établissements d'enseignement supérieur en vue des inscriptions pour l'année académique 2022/2023 dans le cadre du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur.

Ainsi, à la page 26, au point 3.7, il convient de lire « 30 septembre » en lieu et place de « 31 octobre ».

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Etienne GILLIARD